

# Baromètre de la fiscalité locale des entreprises

Edition 2023

Mouvement  
des **Entreprises**  
de France 

**MODAAL**  
FONCIER • AMÉNAGEMENT • DATA

# INTRODUCTION

# Septième édition du baromètre depuis 2014

Le baromètre de la fiscalité locale du MEDEF présente pour la septième édition, les résultats de la fiscalité locale pesant sur les entreprises en 2022, à différents niveaux :

- ▶ National,
- ▶ Régional,
- ▶ Départemental,
- ▶ Métropolitain.

La Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et la Réunion sont intégrées aux résultats du baromètre.



# Les principaux indicateurs

Cette édition met en avant les principaux indicateurs suivants :

- ▶ Évolution du montant de fiscalité locale perçu par les collectivités
- ▶ Évolution du montant de fiscalité locale payé par les entreprises
- ▶ Poids de la fiscalité des taxes assises sur valeurs locatives (TF, CFE, TEOM)
- ▶ Poids de la CVAE
- ▶ Fiscalité par salarié et son évolution
- ▶ Focus sur le versement mobilité (évolution depuis 2014, zoom sur les taux)



# Les impôts et taxes

		Commune	EPCI	Département	Région	Commentaires	
Contribution économique territoriale (CET)	Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	Valeur locative x taux d'imposition (fixé par les collectivités locales)					
		Fonction du taux					
	Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Valeur locative x taux municipal ou taux EPCI					
	Cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE)	Taux national (fonction du chiffre d'affaires) x VA					
		53%		47%	Suppression de la part régionale en 2021	Etalement de la suppression de la CVAE jusqu'en 2027 (PLF24)	
	Taxe d'enlèvement sur les ordures ménagères (TEOM)	Valeur locative x taux Commune ou EPCI				Pour toute propriété soumise à taxe foncière	
Taxe spéciale sur les surfaces commerciales (TASCOM)	Surface totale de vente au détail x tarif fonction du chiffre d'affaires annuel au m <sup>2</sup>				Surface de vente > 400 m <sup>2</sup> et CA HT > 460 000 €		
Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau (IFER)	Répartition (% variable selon les rubriques de l'IFER)				Ciblée sur les entreprises de réseau		



# Les impôts et taxes

Le versement mobilité fait l'objet d'un focus spécifique :

	Autorité organisatrice de la mobilité (AOM)	Commentaires
Versement mobilité (VM)	<p>Le versement mobilité est perçu par l'AOM compétente sur le territoire: il peut s'agir d'une commune, d'une intercommunalité, d'un syndicat mixte, d'un département, d'une région...</p> <p>Masse salariale X taux AOM sur la commune (s'applique uniquement aux entreprises de plus de 11 salariés)</p>	<p>Recouvré par les Urssaf qui sont chargées de la reverser aux AOM</p>



Analyse à l'échelle  
nationale

01

# Analyse à l'échelle nationale

Rappel: en 2021, deux évolutions fiscales importantes ont conduit à une forte baisse de la pression fiscale sur les entreprises

**Baisse de 50% de la valeur locative des établissements industriels \***

Baisse de :

**CFE**

**TFPB**

Entreprises concernées : toutes les entreprises dont la valeur locative est déterminée par la méthode dite comptable

**Baisse de 50% du taux de la CVAE \***

Baisse de :

**CVAE**

Entreprises concernées : toutes les entreprises assujetties à la CVAE (dont le CA est supérieur à 500 K€)

\* Articles 8 et 29 de la loi de finances pour 2021





# Analyse à l'échelle nationale

La fiscalité locale payée par les entreprises représente 36,7 milliards d'euros en 2022, soit une augmentation de 5,3% par rapport à 2021.

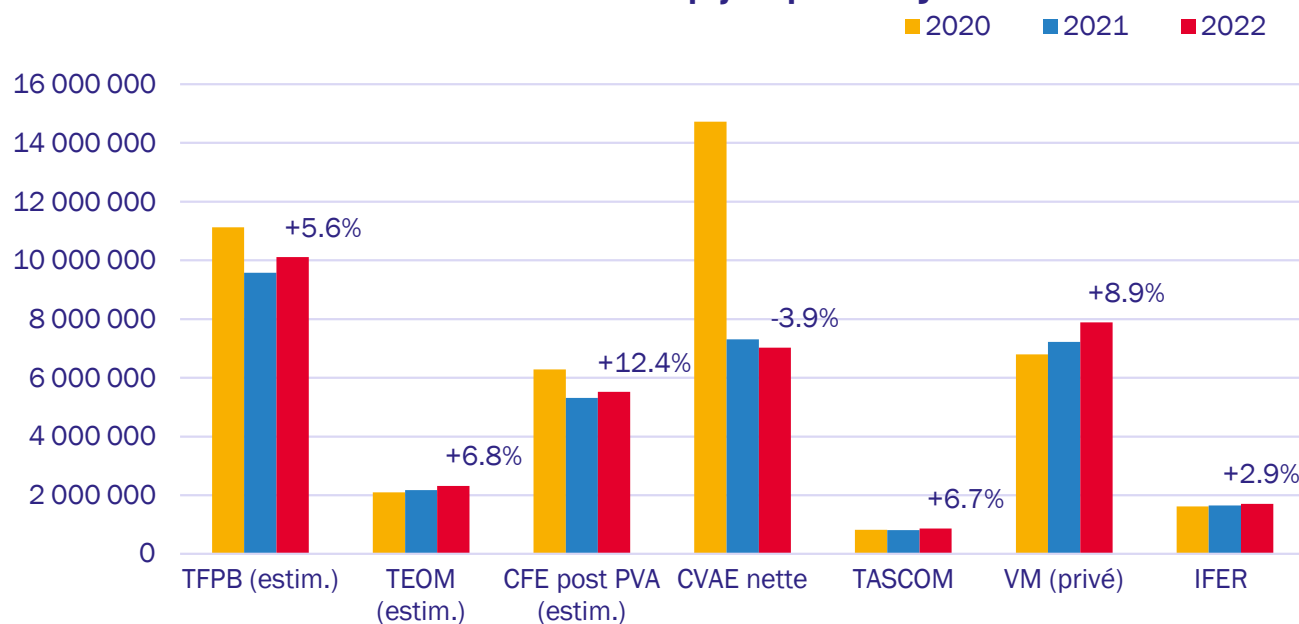
**36,7 Mds € \***

Montant de la fiscalité locale payé par les entreprises en France.

## Evolution :

+5,3% entre 2021 et 2022  
-22,7 % entre 2020 et 2021

Montant payé et pourcentage d'évolution 2020/2021/2022



\*ce montant représente les sommes effectivement payées par les entreprises, il prend en compte :

- Le dégrèvement barémique et le plafonnement par rapport à la valeur ajoutée (qui s'applique sur la CFE) représentent 3,3 Md€ en 2022.
- Le montant du versement mobilité versé par les entreprises publiques représentant environ 18% du montant global soit environ 1,9Mds €.



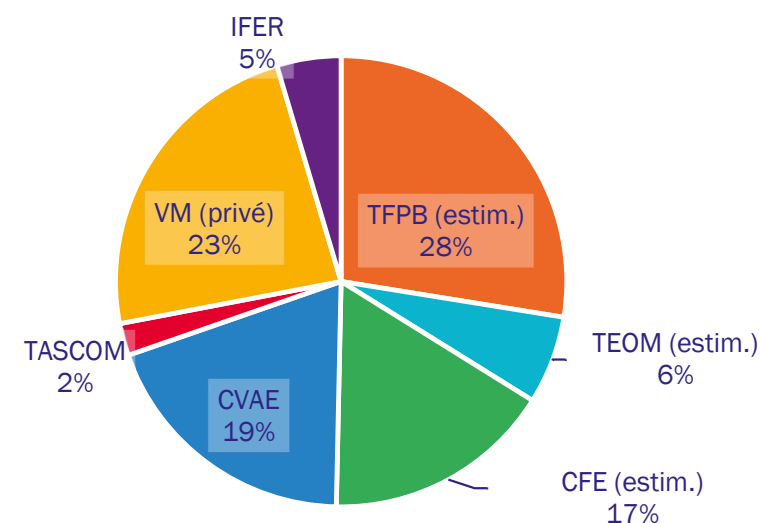
# Analyse à l'échelle nationale

En 2022, la CVAE diminue, la CFE et le versement mobilité augmentent.

Des impôts locaux majoritairement en augmentation : la TFPB, TEOM, CFE, TASCOM, VM et IFER.  
Après une forte diminution en 2021 (-50%), la CVAE continue de diminuer en 2022 (-4%).

	2020	2021	2022	Evolution 2021/2022	Evolution 2020/2022
TFPB (estim.)	11.1 Md€	9.6 Md€	10.1 Md€	+5.6%	-9.1%
TEOM (estim.)	2.1 Md€	2.2 Md€	2.3 Md€	+6.8%	+6.8%
CFE (estim.)*	7.1 Md€	5.4 Md€	6.1 Md€	+12.4%	-14.8%
CVAE *	15 Md€	7.4 Md€	7.1 Md€	-3.9%	-52.6%
TASCOM	0.80 Md€	0.79 Md€	0.85 Md€	+6.7%	+6.0%
VM (employeurs privés)	7.4 Md€	7.9 Md€	8.6 Md€	+8.9%	+16.5%
IFER	1.6 Md€	1.6 Md€	1.7 Md€	+2.9%	+4.8%
<b>Total fiscalité nette</b>	<b>45.1 Md€</b>	<b>34.9 Md€</b>	<b>36.7 Md€</b>	<b>+5,3%</b>	<b>-18.6%</b>

Répartition de la fiscalité locale payée par les entreprises en 2022



\*ces montants représentent les sommes effectivement payées par les entreprises, ils prennent en compte :

- Le dégrèvement barémique et le plafonnement par rapport à la valeur ajoutée (qui s'applique sur la CFE) représentent 3,3 Md€ en 2022.
- Le montant du versement mobilité versé par les entreprises publiques représentant environ 18% du montant global soit environ 1,9 Mds €.



# Analyse à l'échelle nationale

Le montant de la fiscalité locale des entreprises perçu par les collectivités locales est de 41,9 milliards d'euros en 2022.

**41,9 Mds €**

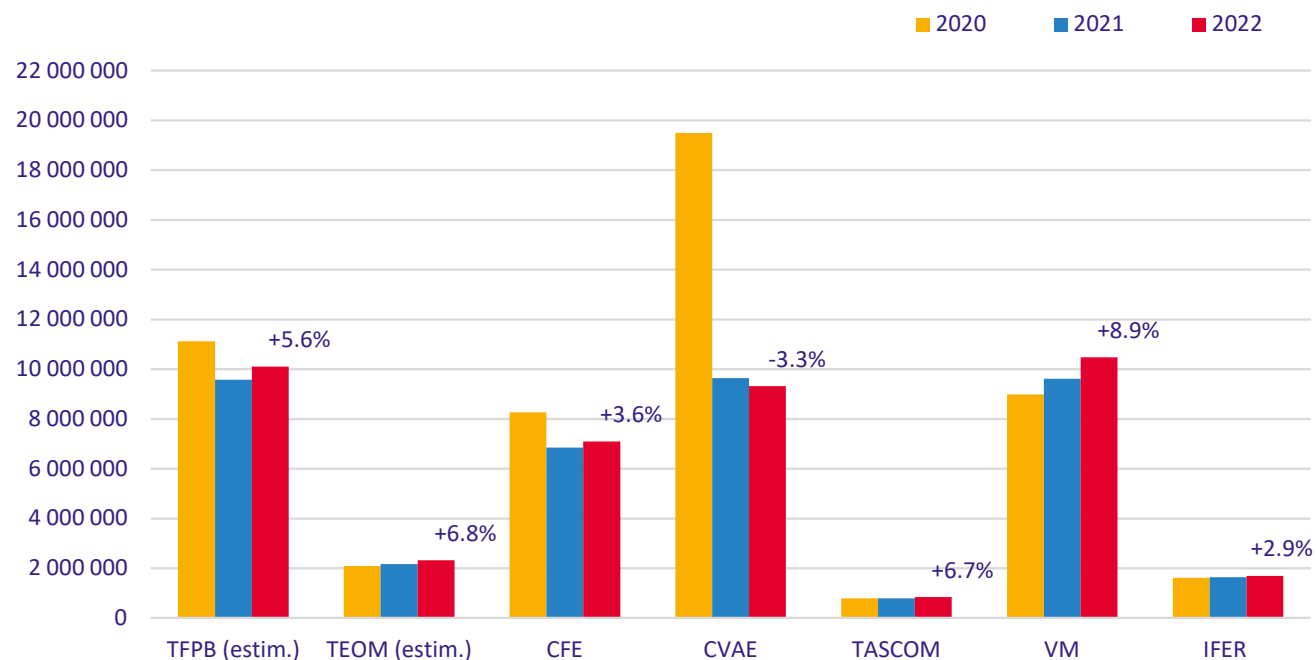
fiscalité locale des entreprises en 2022, perçue par les collectivités locales.

## Evolution :

+ 3,9% entre 2021 et 2022  
-23,1 % entre 2020 et 2021

Les collectivités locales perçoivent également une fraction de TVA, ce sont près de 50 milliards d'euros reversés en 2022, notamment pour compenser la suppression de la CVAE et de la taxe d'habitation.

Montant perçu et pourcentage d'évolution 2020/2021/2022



# Analyse à l'échelle nationale

En 2022, la fiscalité locale payée par les entreprises représente 1 857 € par salarié.

**1 857 € / salarié**

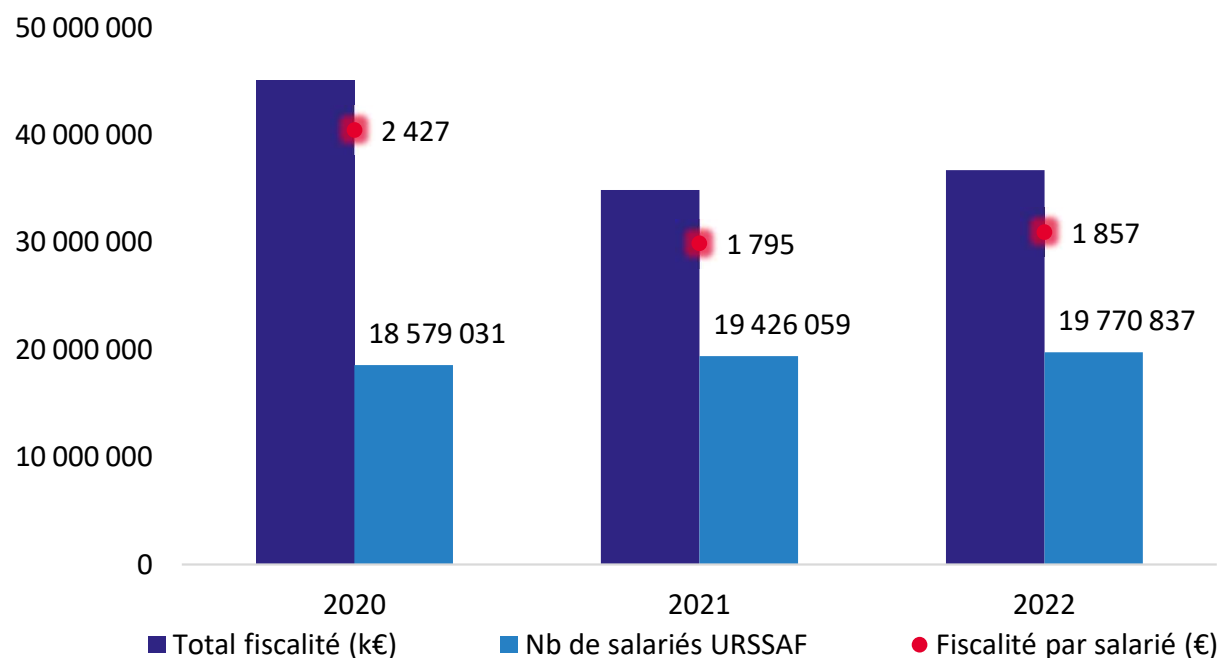
Montant de la fiscalité des entreprises en France, y compris le versement mobilité ramené aux salariés

**Evolution de la fiscalité locale par salarié :**

+3,5 % entre 2021 et 2022  
- 26,1 % entre 2020 et 2021

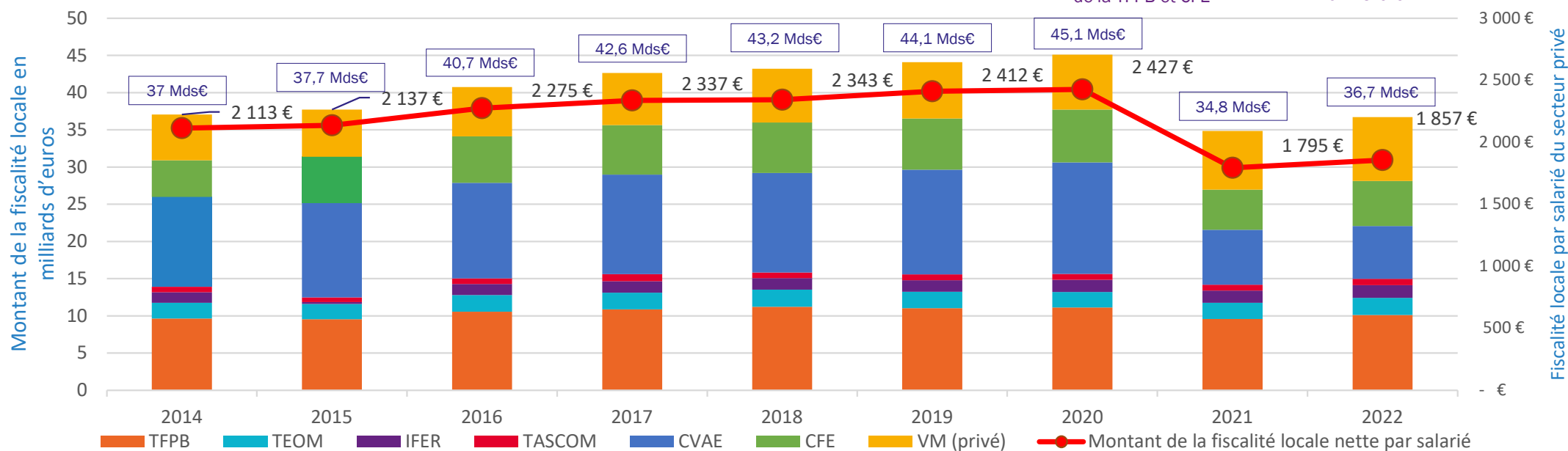
L'effectif salarié URSSAF a augmenté de 1,8 % entre 2021 et 2022 de 4,6 % entre 2020 et 2021

**Montant de fiscalité, nombre de salariés et fiscalité par salarié**



# Analyse à l'échelle nationale

Evolution de la fiscalité locale payée par les entreprises sur une période longue : 2014 - 2022



Après une forte diminution (-26.1%) entre 2020 et 2021 la fiscalité locale par salarié a augmenté de 3.5% entre 2021 et 2022.  
Une augmentation de la fiscalité locale par salarié du secteur privé : de 1 795 à 1 857 €.



# Analyse à l'échelle nationale

L'impact du versement mobilité (VM) :

**10,5 Mds €**

Montant global de versement mobilité perçu par les différentes AOM en 2022, soit :

**530 € / salarié**

495 € / salarié en 2021

484 € / salarié en 2020

**+ 9,4 %**

entre 2021 et 2022

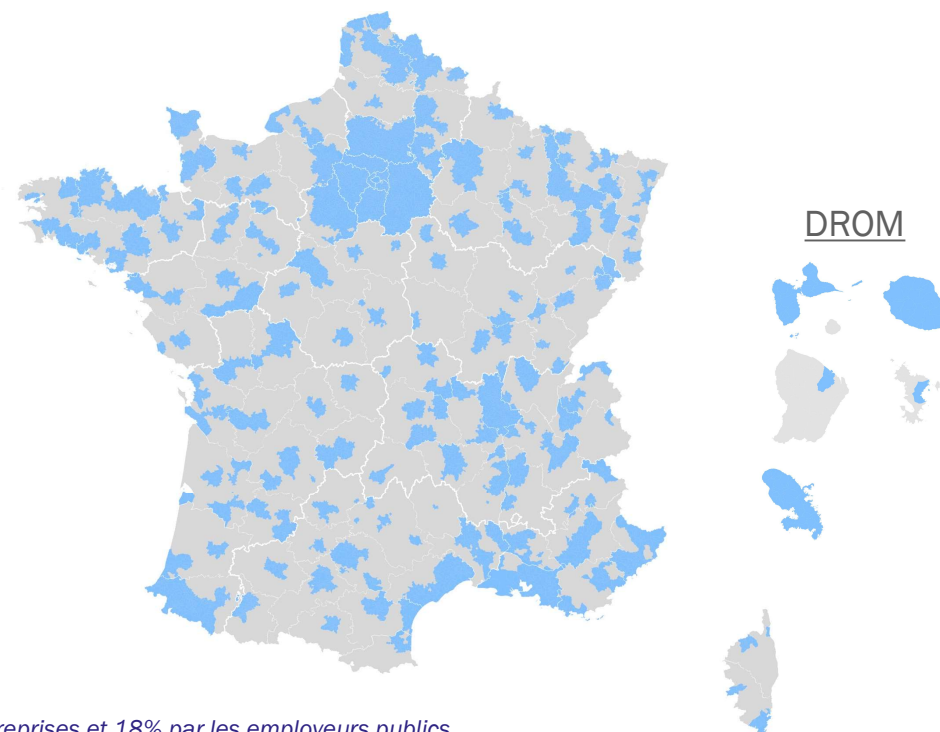
9,6 Mds € en 2021

9,0 Mds € en 2020

**8,6 Mds€ \***

payées par les entreprises privées

Territoires sur lesquels une Autorité Organisatrice des mobilités (AOM) applique un taux d'AOM non nul au 31/12/2022



Estimation de la part payée par les entreprises, sur la base de l'année 2021 : 82% payée par les entreprises et 18% par les employeurs publics  
OFGL « La contribution fiscale des entreprises aux services publics locaux »



Analyse à l'échelle  
locale

2022

# Fiscalité locale à l'échelle régionale

L'Île-de-France supporte près du tiers de la fiscalité locale des entreprises françaises

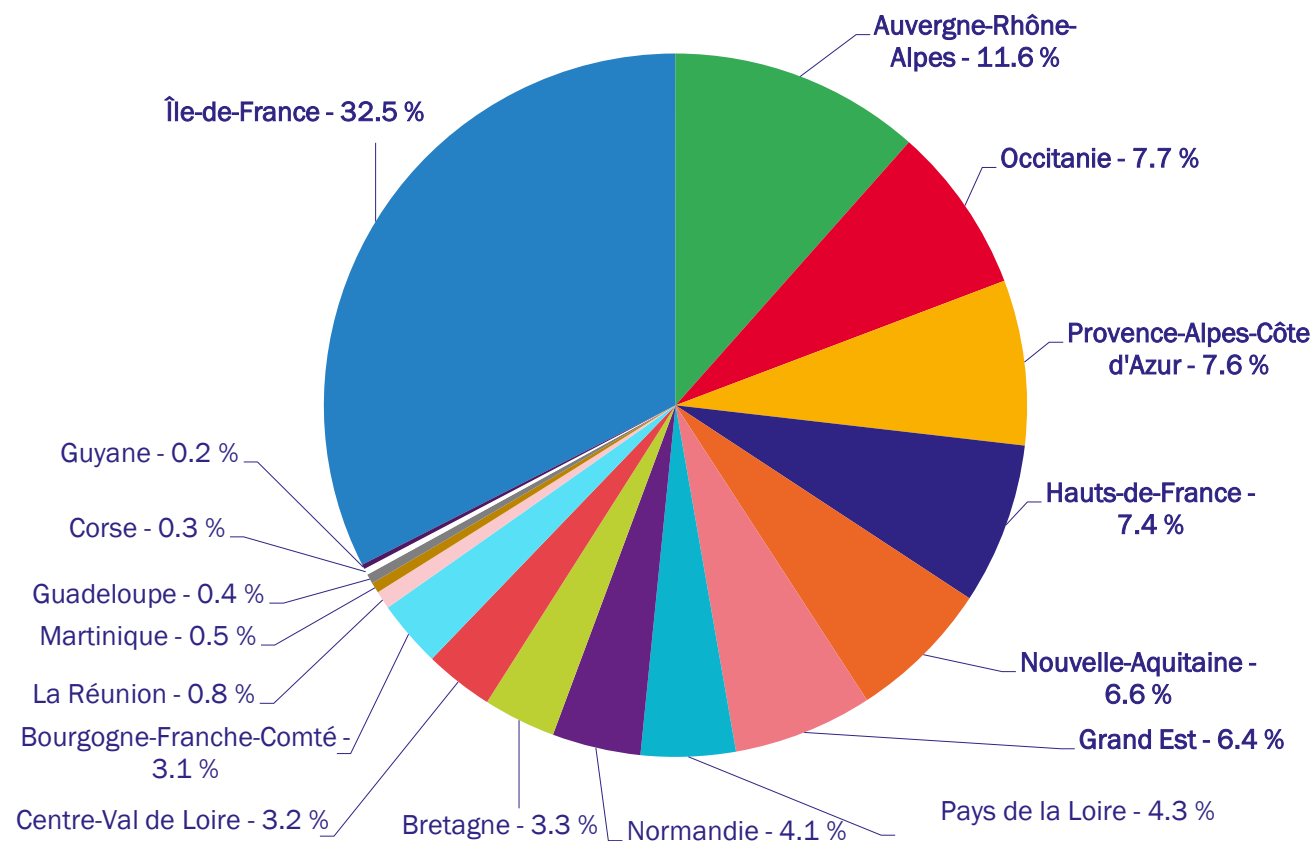
Part du montant de la fiscalité locale nette des entreprises par région

Deux régions pèsent près de 44,1 % de la fiscalité locale :

- Île de France, 32,5 % du montant de fiscalité locale (pour 25,8% des salariés)
- Auvergne Rhône Alpes, 11,6 % du montant de fiscalité locale (pour 12,5 % des salariés)

De plus, cinq autres régions représentent plus de 6% de la fiscalité locale :

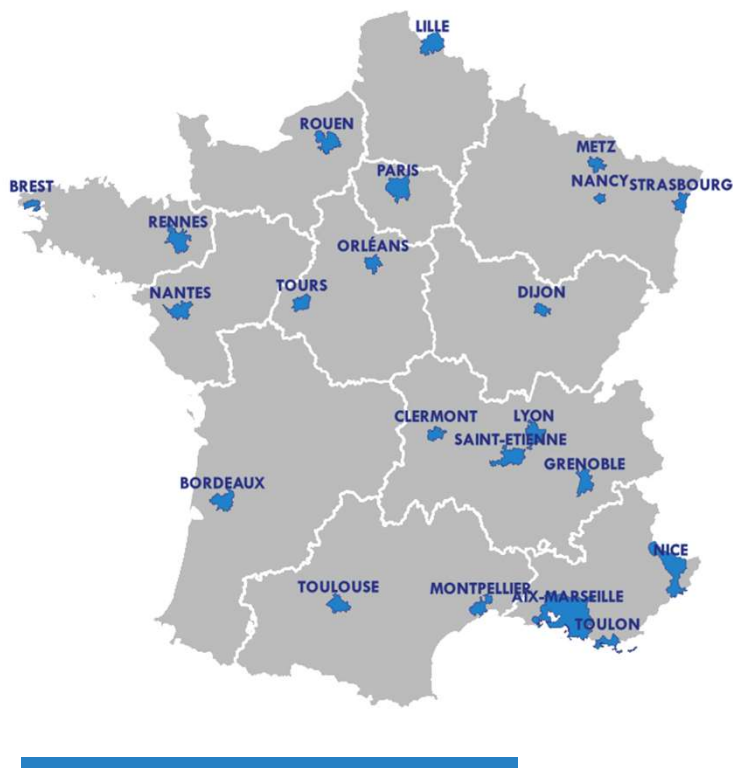
- Occitanie (7,7%)
- Provence-Alpes-Côte d'Azur (7,6%)
- Haut-de-France (7,4%)
- Nouvelle-Aquitaine (6,6%)
- Grand-Est (6,4%)





# Fiscalité locale au sein des métropoles

## 46% de la fiscalité locale sur 2,2 % du territoire



Les 22 métropoles françaises

Carte Modaal à partir de l'IGN (BDTopo 2023)



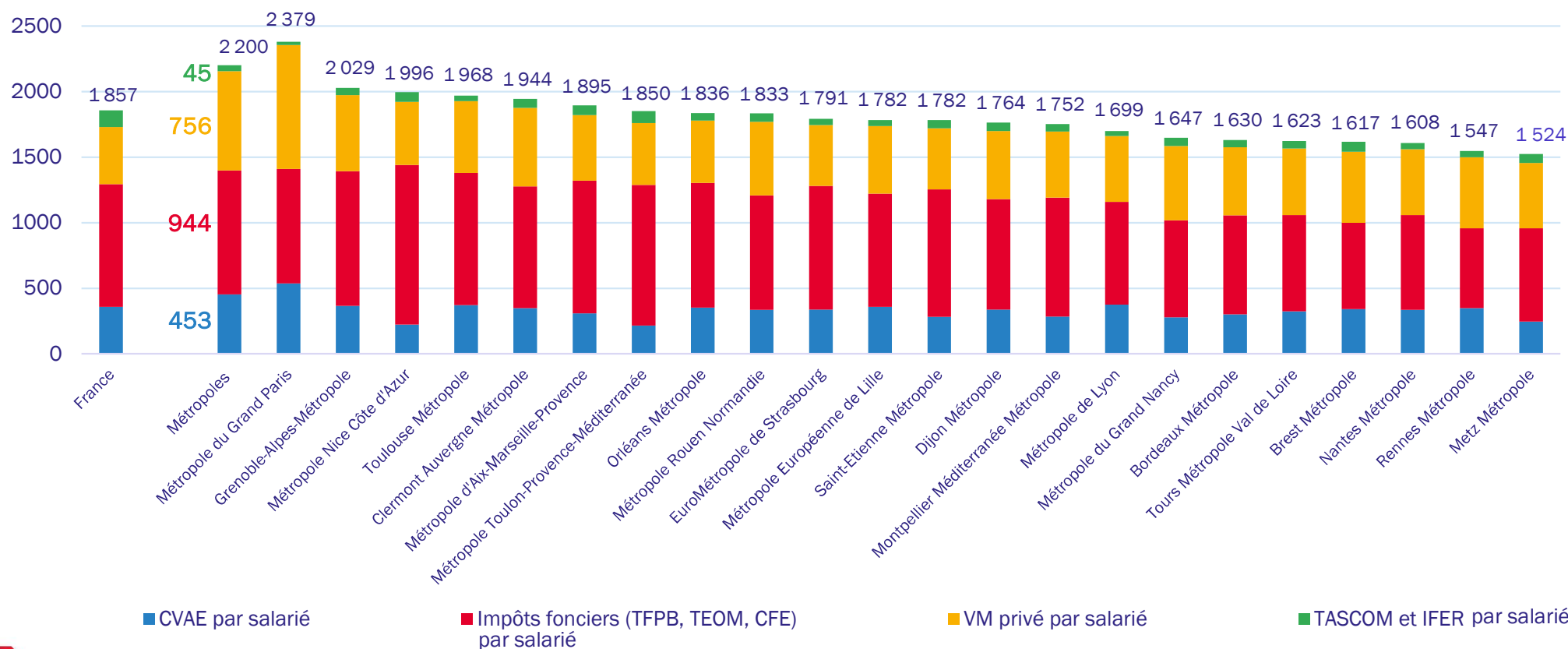
	France	Métropoles
Montant de fiscalité nette	36,7 Md'€	17,1 Mds € soit 46,6%
Salariés	19,7 millions	8,4 millions soit 42,4%
Superficie	643 720 km <sup>2</sup>	13 954 km <sup>2</sup> soit 2,2%

Les 22 métropoles françaises ne représentent que 2,2% du territoire métropolitain. Mais concentrent 42,2 % des salariés (privés) et 46,6 % de la fiscalité locale des entreprises.

Territoire	Fiscalité locale 2022	Evolution 2021/2022
<b>France</b>	<b>36 718 M€</b>	<b>5.53 %</b>
Métropole du Grand Paris	8 672 M €	5.85 %
Métropole d'Aix-Marseille-Provence	1 193 M €	7.17 %
Métropole de Lyon	1 104 M €	5.6 %
Métropole Européenne de Lille	776 M €	5.29 %
Toulouse Métropole	746 M €	3.39 %
Bordeaux Métropole	559 M €	2.65 %
Nantes Métropole	499 M €	5.98 %
EuroMétropole de Strasbourg	369 M €	5.83 %
Métropole Nice Côte d'Azur	334 M €	7.63 %
Grenoble-Alpes-Métropole	328 M €	5.85 %
Rennes Métropole	305 M €	5.83 %
Montpellier Méditerranée Métropole	303 M €	5.59 %
Métropole Rouen Normandie	300 M €	5.23 %
Clermont Auvergne Métropole	225 M €	12.55 %
Saint-Etienne Métropole	218 M €	8.37 %
Orléans Métropole	212 M €	3.12 %
Métropole Toulon-Provence-Méditerranée	198 M €	6.35 %
Tours Métropole Val de Loire	181 M €	10.57 %
Dijon Métropole	178 M €	2.72 %
Métropole du Grand Nancy	156 M €	4.68 %
Metz Métropole	129 M €	7.42 %
Brest Métropole	115 M €	6.61 %

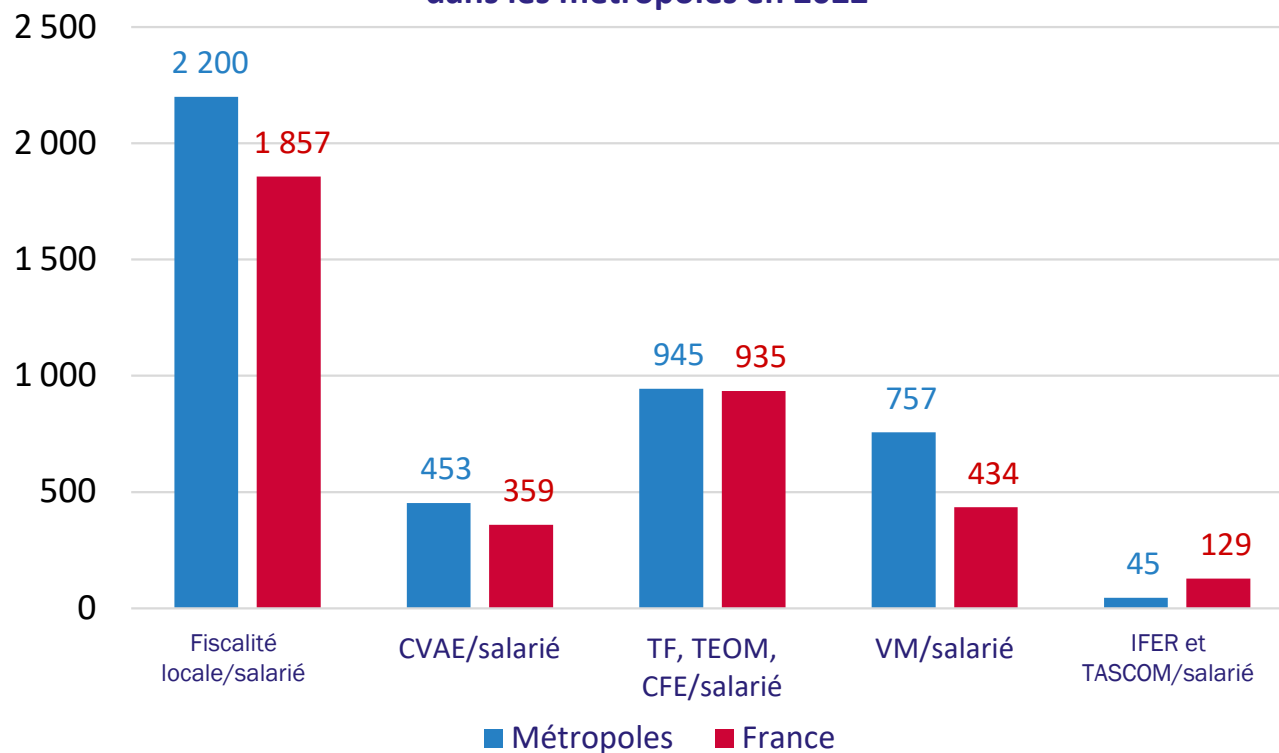
# Fiscalité locale au sein des métropoles

Comparaison des principaux postes de fiscalité locale des entreprises en 2022 sur les 22 métropoles



# Un poids fiscal supérieur dans les métropoles

Fiscalité locale par salarié payée par les entreprises en France et dans les métropoles en 2022

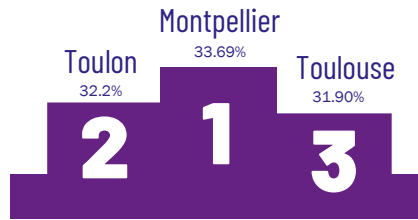


Une fiscalité par salarié supérieure dans les métropoles, qui cache des disparités :

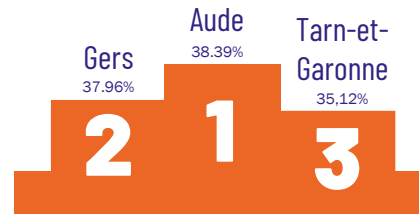
- La CVAE par salarié plus importante qu'au niveau national, traduit la part importante des entreprises des métropoles dans la production de valeur ajoutée
- La fiscalité des taxes assises sur les valeurs locatives moins élevée que sur l'ensemble du territoire, reflète une taxation plus importante du foncier dans les territoires ruraux.
- L'impact du versement mobilité est beaucoup plus important dans les métropoles.

# Des taux très disparates selon les territoires

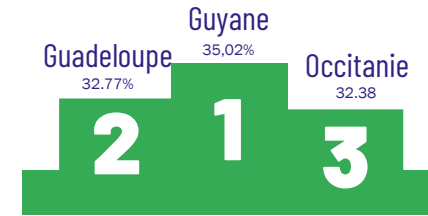
Taux moyens de la TF, CFE et TEOM, **les plus hauts** en France pour les **métropoles**



Taux moyens de la TF, CFE et TEOM, **les plus hauts** en France pour les **départements**



Taux moyens de la TF, CFE et TEOM, **les plus hauts** en France pour les **régions**



2022

Montant moyens par salarié de TF, CFE et TEOM, **les plus hauts** en France pour les **métropoles**




Montant moyens par salarié de TF, CFE et TEOM, **les plus hauts** en France pour les **départements**



Montant moyens par salarié de TF, CFE et TEOM, **les plus hauts** en France pour les **régions**

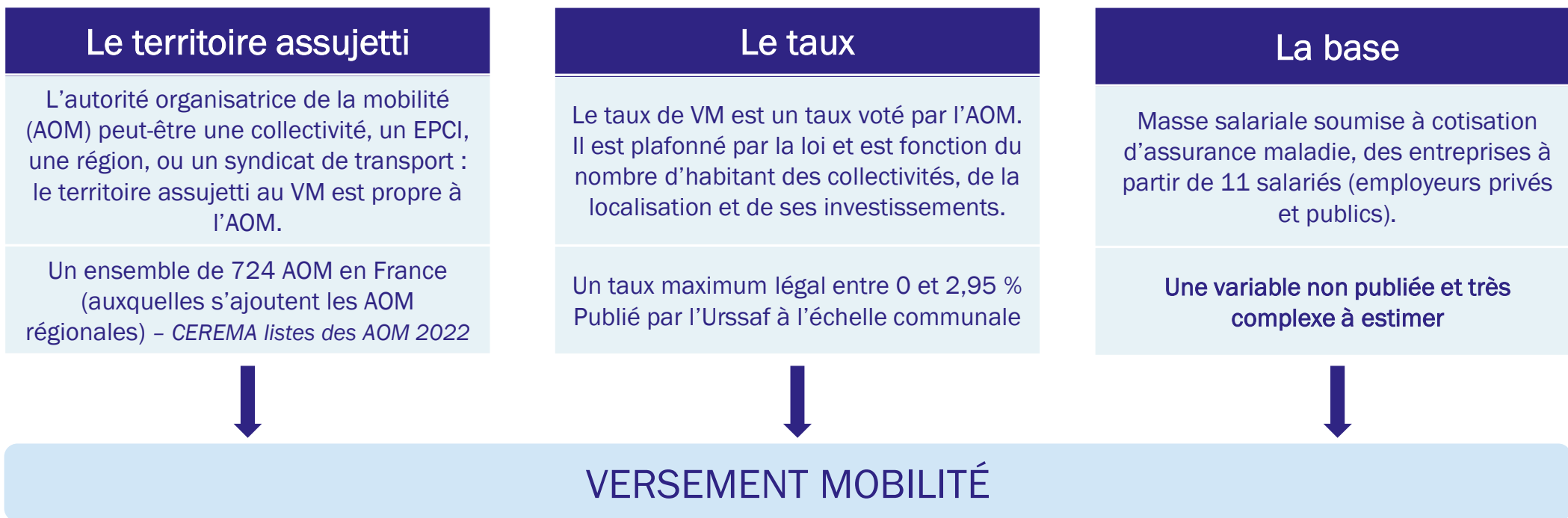


 Les taux moyens de la TF, CFE et TEOM correspondent aux taux moyens pondérés en fonction de la valeur locative dans le territoire. Exemple : pour le département de l'Aude, le taux moyen de CFE affiché correspond au taux pondéré en fonction de la valeur locative des EPCI compris dans le département.

# Zoom sur le Versement Mobilité

03

# Le Versement Mobilité, un impôt dépendant de 3 grandes variables



Les analyses de ce baromètre sont faites sur le taux du VM et sur le territoire assujetti.



# Le Versement mobilité : évolution sur le long terme

**10,5 Mds €**

en comptabilisant la part des  
employeurs publics

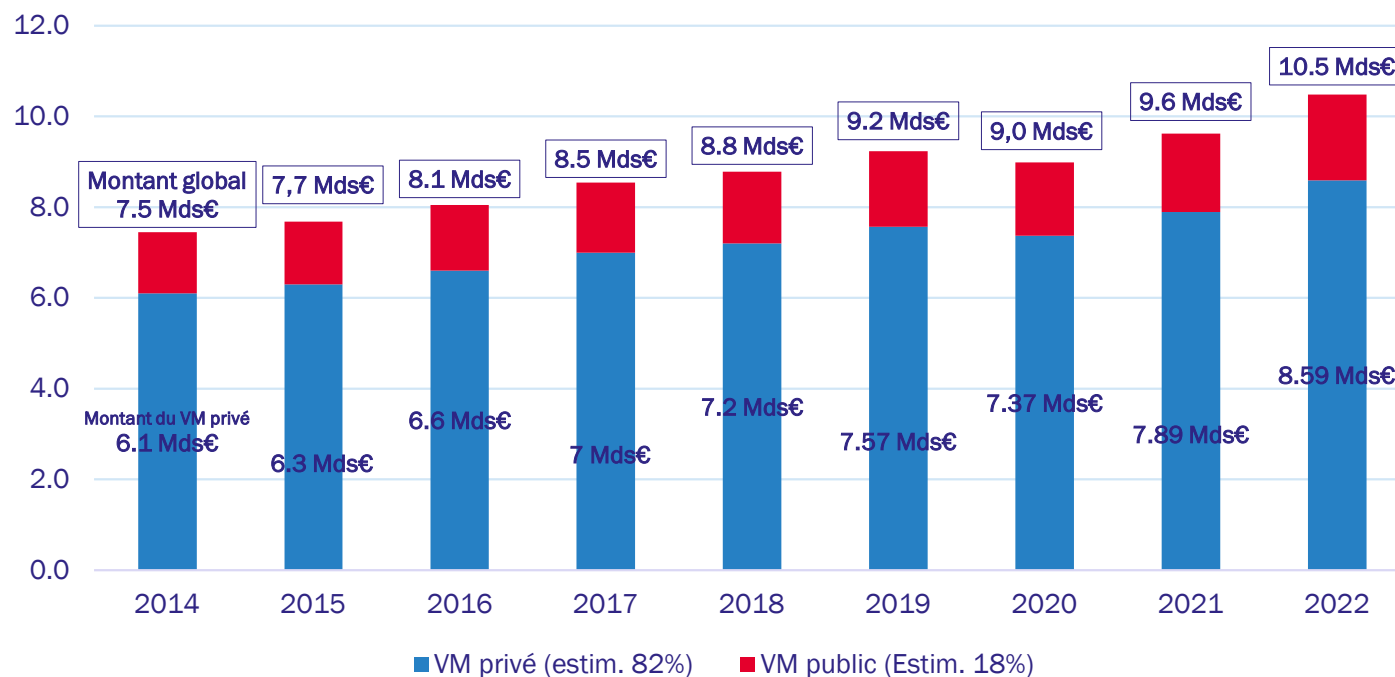
**8,6 Mds € \***

Estimation du Versement Mobilité  
des employeurs privés en 2022

## Evolution :

- +9,4 % entre 2021 et 2022
- + 7,0 % entre 2020 et 2021
- + 40 % entre 2014 et 2022

Evolution du Versement Mobilité de 2014 à 2022



\*Un impôt payé à hauteur de 82 % par les entreprises privées en 2021 : une tendance appliquée à l'ensemble des millésimes



# Le versement mobilité : des taux différenciés

Des taux limités en fonction de la population de l'AOM, des infrastructures de transports du territoire, et de la localisation. Des taux maximaux s'étalant de 0,55 pour les territoires de moins de 100 000 hab., à 2,95% pour Paris et sa petite couronne.  
Nb : les valeurs indiquées sont les valeurs maximales et peuvent être inférieure, voire nulle (en gris sur la carte)

**Un taux moyen pondéré par salarié de 1,56%\***

Contre 1,53 % entre 2021  
et 1,50 % entre 2020

Un taux moyen de 1,56 % au 1<sup>er</sup> juillet 2023\*\*

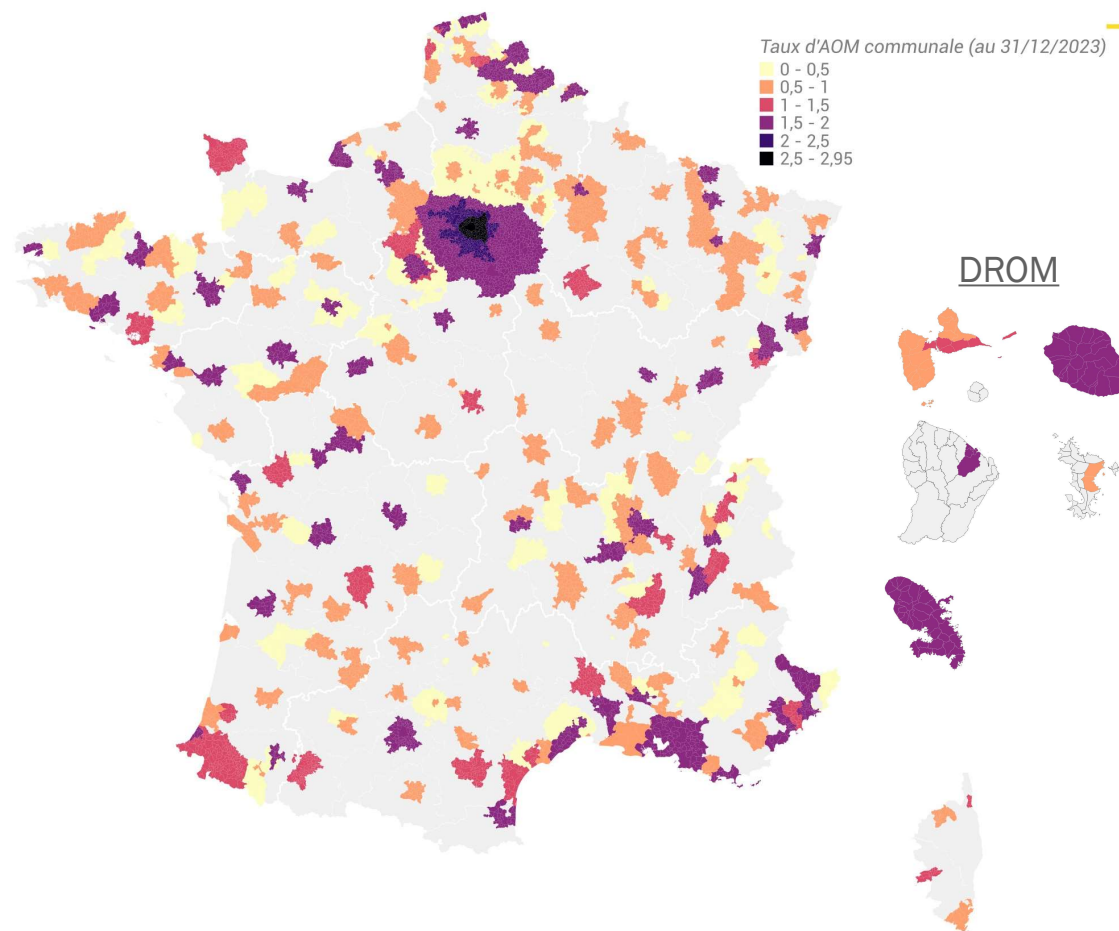
**Un taux moyen pondéré plus haut au sein des métropoles : 2,40%\***

Contre 2,38 % entre 2021  
et 2,33 % entre 2020

Un taux moyen de 2,41 % au 1<sup>er</sup> juillet 2023

\*Le taux moyen est calculé avec une moyenne du taux d'AOM (+ taux syndicat) pondérée par le nombre d'emplois salariés privés concernés (donnée Urssaf)

\*\*Le taux moyen 2023 n'est donné qu'à titre informatif, les taux sont pondérés avec le nombre de salariés Urssaf 2022.





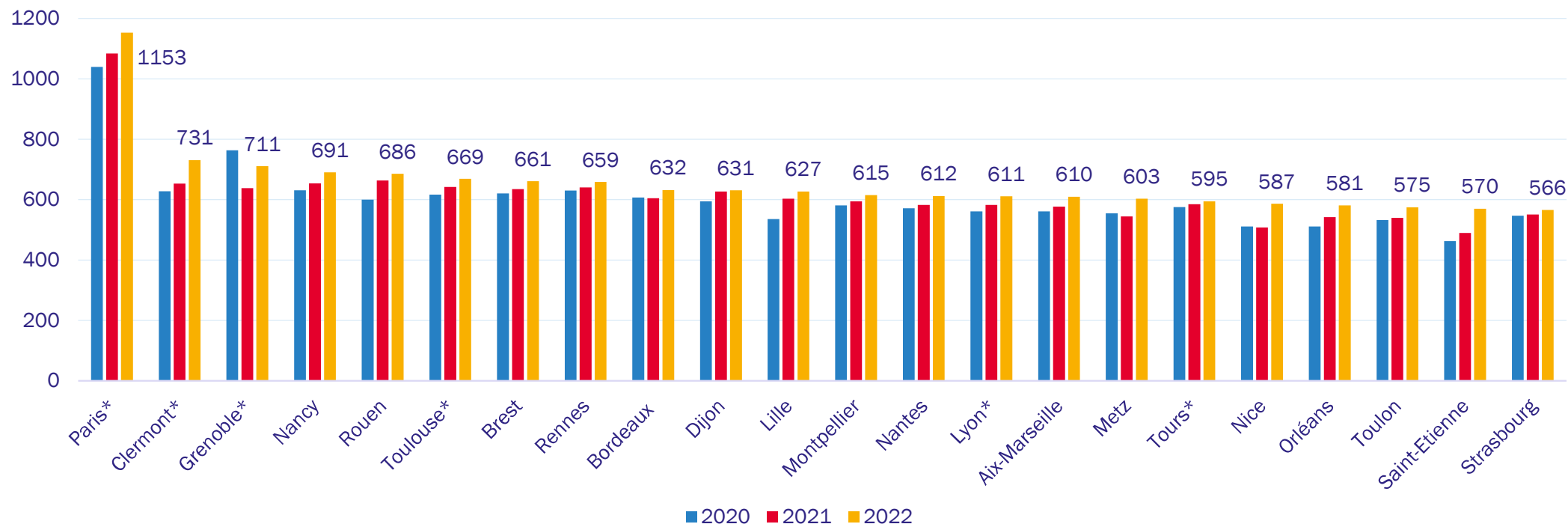
# Le versement mobilité : l'évolution des AOM des métropoles

Métropole	Nombre de communes	Nombre de salariés Urssaf (en milliers)	Taux moyen (pondéré)	VM global (en millions d'euros)	VM par salarié (en €)	Evolution du VM par salarié (2021/2022)
Métropole du Grand Paris*	131	3646	2.9	4 202	1 153	+ 6.3%
Clermont Auvergne Métropole*	21	116	2	85	731	+ 11.8%
Métropole Grenoble-Alpes-Métropole*	49	161	2	115	711	+ 11.5%
Métropole du Grand Nancy	20	95	2	66	691	+ 5.6%
Métropole Rouen Normandie	71	163	2	112	686	+ 3.3%
Toulouse Métropole *	37	379	2	254	669	+ 4.1%
Brest Métropole	8	71	1.8	47	661	+ 4.1%
Rennes Métropole	43	197	2	130	659	+ 2.7%
Bordeaux Métropole	28	343	2	217	632	+ 4.5%
Dijon Métropole	23	101	2	64	631	+ 0.6%
Métropole Européenne de Lille	95	436	2	273	627	+ 3.9%
Montpellier Méditerranée Métropole	31	173	2	106	615	+ 3.5%
Nantes Métropole	24	310	2	190	612	+ 4.9%
Métropole de Lyon*	59	650	2	397	611	+ 4.8%
Métropole d'Aix-Marseille-Provence	92	629	2	383	610	+ 5.6%
Metz Métropole	45	85	2	51	603	+ 10.6%
Tours Métropole Val de Loire*	22	116	2	69	595	+ 1.8%
Métropole Nice Côte d'Azur	51	167	2	98	587	+ 15.4%
Orléans Métropole	22	115	2	67	581	+ 7.2%
Métropole Toulon-Provence-Méditerranée	12	107	1.8	61	575	+ 6.4%
Saint-Etienne Métropole	53	122	2	69	570	+ 16.2%
EuroMétropole de Strasbourg	33	206	2	117	566	+ 2.7%



# Le versement mobilité : zoom sur l'évolution des AOM des métropoles

Evolution du VM par salarié au sein des métropoles



\* Métropoles ayant pour AOM un syndicat mixte : montant de VM estimé sur la base des taux et nombre de salariés au sein de la métropole par rapport au montant global de l'AOM



# Le versement mobilité : une évolution des territoires assujettis

Une importante évolution du nombre d'AOM :

**336 AOM**

au 1<sup>er</sup> janvier 2021

**712 AOM**

au 1<sup>er</sup> janvier 2023

Soit **+ 376 AOM**.

Une augmentation expliquée par l'application en 2022 de la loi **d'Orientations des Mobilités** imposant à l'ensemble des communes d'être rattachées à une AOM.

Une croissance du nombre d'AOM levant le versement mobilité :

**262 AOM**

en 2023

dans

**11 918 communes**

contre **11 187** en 2021, soit **+ 731** communes

Parmi ces AOM, **171** appliquent déjà le taux maximum autorisé par la loi

Source, CEREMA, rapport Sénat 2023, Urssaf



En synthèse

04

# Après une baisse en 2021, la fiscalité locale repart à la hausse en 2022

Une fiscalité locale qui repart à la hausse après une baisse significative en 2021...

- ▶ Entre 2014 et 2020, la fiscalité locale a augmenté de **23 %** soit **8,5 milliards d'euros**
- ▶ Entre 2020 et 2021, la baisse de 50% de CVAE et la réduction de moitié de la valeur locative des établissements industriels évalués selon la méthode comptable, ont entraîné une diminution de **22,8 %** soit **10,2 milliards d'euros**
- ▶ Entre 2021 et 2022, la fiscalité locale a augmenté de **5,5%** soit **1,8 milliards d'euros**

... mais des impôts de production qui pèsent toujours fortement, surtout le versement mobilité

- ▶ Ils représentent en moyenne environ **1 857 € de fiscalité /salarié** en France
- ▶ Entre 2014 et 2022, le VM a **augmenté de 40%** alors que la masse salariale n'a augmenté que de 26%\*. En moyenne annuelle le versement mobilité a augmenté de 4,4% et la masse salariale de 2,9%.

... et un risque important d'augmentation dans les années à venir qui pourrait compenser partiellement et progressivement la réforme de 2021

L'évolution des bases foncières qui augmentent régulièrement et l'augmentation des taux pratiqués par les collectivités (taxe foncière, TEOM et CFE), mais également les enjeux de mobilité (VM) font peser un grand risque d'augmentation sur les entreprises.

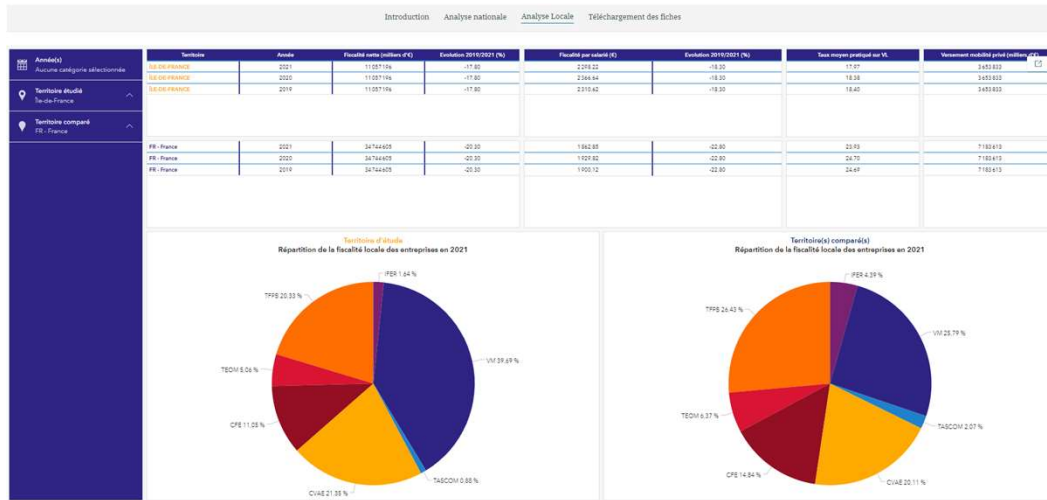


\*source INSEE comptes nationaux

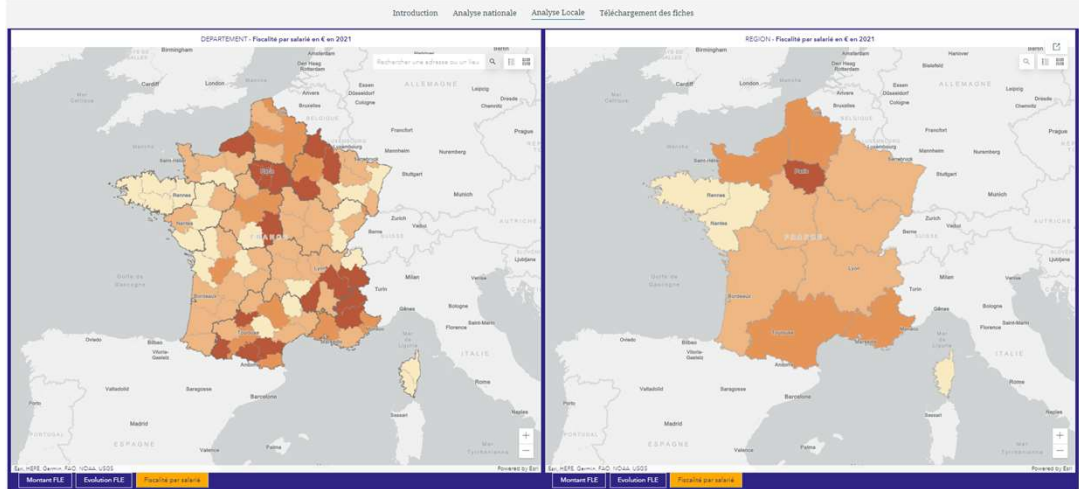
Annexes

05

# Annexe - Un outil en ligne pour consulter le baromètre de la fiscalité locale des entreprises



[Cliquez ICI](#)



# Annexe – ensemble de fiches détaillant la fiscalité locale à différentes échelles

Territoire : Île-de-France	Territoire étudié	Territoire de référence 1	Territoire de référence 2	Territoire de référence 3
Comparaisons territoriales	Île-de-France	France		
	NRS	FR		

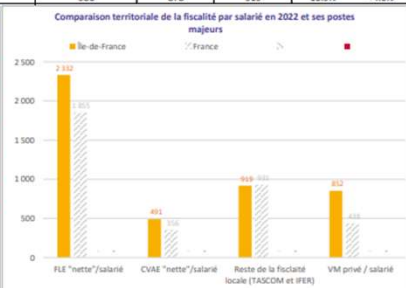
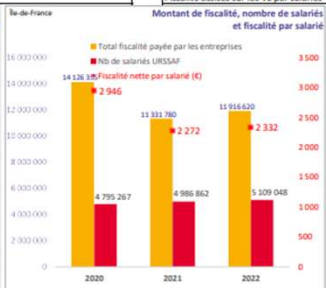
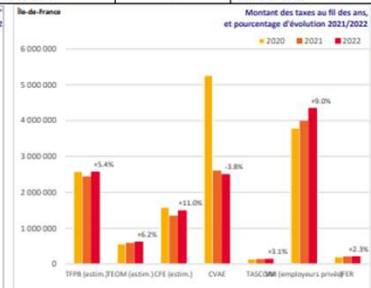
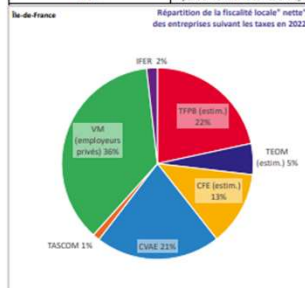
Montant de la fiscalité locale en 2022 ( en milliers d'€ )	11 916 620	36 682 501	
Evolution 2021/2022	5.2%	5.5%	
Evolution 2019/2022	-15.6%	-18.3%	
Fiscalité locale par salarié en 2022 ( en € )	2 332	1 855	
Evolution 2021/2022	2.6%	3.7%	
Evolution 2019/2022	-15.1%	-18.6%	
CVAE par salarié en 2022 ( en € )	491	356	
Evolution 2019/2022 ( en € )	-51.6%	-51.8%	
Taxes assises sur les valeurs locatives foncières (TF, TEOM, CFE) par salariés en 2022 ( en € )	919	931	
Montant du versement mobilité en 2022 ( en milliers d'€ )	5 310 894	10 562 854	
Montant du versement mobilité payé par les employeurs privés en 2022 ( en milliers d'€ )	4 354 933	8 661 540	
Evolution 2021/2022	9.0%	9.4%	
Evolution 2019/2022	14.2%	13.6%	
Montant du versement mobilité par salariés en 2022 ( en € )	852	438	

CVAE payée par les entreprises = CVAE perçue par les CL – compensation et dégrèvements  
CFE payée par les entreprises = CFE perçue par les CL – compensation et dégrèvements

Montant de VM total perçu par le STIF (ADM compétente en Île-de-France), ramené au nombre total de salariés de la région.

La taxe sur les locaux à usage de bureaux n'est pas prise en compte dans les indicateurs présentés ici. Elle est spécifique à la région Île-de-France. En 2017, elle s'élevait à 800 M€ environ, soit près de 180 €/salarié supplémentaires en moyenne.

ADOM	Autorité organisatrice de la mobilité	TEOM	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères
CFE	Cotisation foncière des entreprises	TASCOM	Taxe sur les surfaces commerciales
CVAE	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	TFPB	Taxe foncière sur les propriétés bâties
FILE	Fiscalité locale des entreprises	VL	Valeurs locatives
IFER	Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux	VM	Versement mobilité



Île-de-France	32.62 % du montant de fiscalité 25.84 % du nombre de salariés 1.87 % du territoire national
---------------	---

Document réalisé par le cabinet Modaal pour le MEDEF

	2020	2021	2022	20/21	21/22	20/22
Valeur locative TF (estimation)	10 060 975	9 567 762	9 927 159	-4.9%	+3.8%	-1.3%
Valeur locative CFE	7 677 370	7 173 556	7 320 636	-6.6%	+2.1%	-4.6%
Valeur locative TEOM	9 334 550	9 591 138	9 990 531	+2.7%	+4.2%	+7.0%
Taux moyen taxe foncière	25.7%	25.6%	26.0%	-0.4%	+1.6%	+1.2%
Taux moyen CFE	24.0%	23.9%	24.0%	-0.5%	+0.3%	-0.2%
Taux moyen TEOM	6.0%	6.1%	6.2%	+1.5%	+1.9%	+3.4%
Taux moyen (TF, CFE, TEOM)	18.4%	18.0%	18.2%	-2.2%	+0.9%	-1.3%

en milliers d'€	2020	2021	2022	20/21	21/22	20/22
TFPB (estim.)	2 581 630	2 445 420	2 576 744	-5.3%	+5.4%	-0.2%
TEOM (estim.)	563 836	588 061	624 255	+4.3%	+6.2%	+10.7%
CFE (estim.)	1 581 650	1 347 168	1 495 249	-14.8%	+11.0%	-5.5%
CVAE	5 260 649	2 607 065	2 506 975	-50.4%	-3.8%	-52.3%
TASCOM	141 735	138 853	143 188	-2.0%	+3.1%	+1.0%
VM (employeurs privés)	3 791 423	3 994 858	4 354 933	+5.4%	+9.0%	+14.9%
IFER	205 434	210 355	215 276	+2.4%	+2.3%	+4.8%
<b>Total fiscalité payée par les entreprises</b>	<b>14 126 355</b>	<b>11 331 780</b>	<b>11 916 620</b>	<b>-19.8%</b>	<b>+5.2%</b>	<b>-15.6%</b>
<b>Total fiscalité perçues par les collectivités</b>	<b>16 284 501</b>	<b>13 104 855</b>	<b>13 647 509</b>	<b>-19.5%</b>	<b>+4.1%</b>	<b>-16.2%</b>

	2020	2021	2022	20/21	21/22	20/22
Nb de salariés URSSAF	4 795 267	4 986 862	5 109 048	+4.0%	+2.5%	+6.5%
Nb d'établissements avec salariés	407 734	421 897	427 354	+3.5%	+1.3%	+4.8%
Fiscalité nette par salarié (€)	2 946	2 272	2 332	-22.9%	+2.6%	-20.8%
Fiscalité "brute" par salarié (€)	3 396	2 628	2 671	-22.6%	+1.7%	-21.3%
Fiscalité assises sur les VL par salariés	986	878	919	-10.9%	+4.6%	-6.8%

**280** fiches au format PDF

2 types de fiches :

- Fiscalité perçue par les collectivités
- Fiscalité payée par les entreprises

4 niveaux géographiques :

- France entière
- Régional
- Départemental
- 22 métropoles

[Cliquez ICI](#)





# Annexe - Les taxes non prises en compte dans le baromètre

D'autres taxes locales ne sont pas prises en compte dans l'analyse, soit que leur poids est marginal, soit que leur champ d'application est ciblé (ou non récurrent). Les données peuvent aussi être indisponibles.

Ne sont ainsi pas prises en compte :

- ▶ la taxe locale sur les enseignes et publicités extérieures (TLPE)
- ▶ les taxes pour frais de chambres consulaires
- ▶ la taxe d'aménagement
- ▶ les taxes indirectes (TICPE, TFCA, ...)
- ▶ les droits de mutation
- ▶ la taxe d'apprentissage (pour les régions)
- ▶ la taxe sur les locaux à usage de bureaux (en Ile-de-France) – *de l'ordre de 800 millions d'€ en 2020, revenant à hauteur de 60 % à la société du Grand Paris (SGP), à la Région IdF et à l'Etat*



# Annexe - Méthodologie

Le présent baromètre est construit sur la base des données de recensement des éléments d'imposition :

- ▶ Les fichiers REI fournissent les informations sur les rubriques suivantes : TFPB, CFE, CVAE, TEOM.
- ▶ Les balances comptables publiées par le Ministère de l'Economie et des Finances (DGFIP) fournissent les produits d'IFER, TASCOM et VM.

Les traitements suivants sont réalisés à partir des fichiers REI :

- ▶ Agrégation afin de reconstituer les montants de fiscalité pour les différents niveaux d'analyse attendus au sein du baromètre (métropole notamment) ; les données REI étant produites à l'échelon communal
- ▶ Retraitement afin d'isoler la part de la fiscalité locale qui pèse sur les entreprises (pour la TFPB payée par les particuliers et les personnes morales)
- ▶ Recouplement avec les résultats de l'observatoire des finances et de la gestion publique locales (OFGL) pour les résultats consolidés à l'échelle nationale.

*A noter, auparavant les indicateurs étaient produits à partir des états dits 1389 qui permettaient d'avoir une vision agrégée de la fiscalité à l'échelle intercommunale. Ces données n'étant plus fournies par l'administration fiscale, la présente édition est entièrement établie à partir des fichiers REI, y compris les données 2020 et 2021 (quelques différences peuvent donc être notées par rapport aux éléments mentionnés dans l'édition précédente pour ces deux années).*



# Annexe - Glossaire

AOM – autorité organisatrice de la mobilité

CFE – cotisation foncière des entreprises

CVAE – cotisation sur la valeur ajoutée

FLE – fiscalité locale des entreprises

IFER – imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux

TEOM – taxe d'enlèvement des ordures ménagères

TASCOM – taxe sur les surfaces commerciales

TFPB – taxe foncière sur les propriétés bâties

VL – valeurs locatives

VM – versement mobilité

